

N° 5 - 2017

la lettre mensuelle

Adresse e. mail : mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE**

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE**

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu

réunion conseil municipal
Vendredi 30 Juin 2017

FERMETURE MAIRIES
ET AGENCE POSTALE COMMUNALE
LA CHAPELLE DE BRAIN
DU 7 AU 18 AOUT INCLUS

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 1^{er} Septembre 2017
à 19h30

Compte rendu réunion conseil municipal du Vendredi 30 Juin 2017

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BRIZAY Marie-Annick, BÉRARD Michèle, CERISIER Bénédicte, GRIMAUD Marie-Paule, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, DEBRAY Pierre-Yves, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

Excusé(s) : Mme DRION Lucette, M. POULAIN Yvonnick

A été nommé(e) secrétaire : Mme CERISIER Bénédicte

CCPR : évolution des statuts communautaires

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REDON EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Modification des statuts communautaires en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018

Rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 68,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-41, L. 5214-16 et L. 5216-5,

Vu le projet de statuts communautaires,

Vu la délibération n° CC-2017-083 de la Communauté de Communes du Pays de Redon adoptant une modification statutaire en vue de la transformation en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018,

En application de l'article 68 de la loi NOTRe, la communauté de communes a dû mettre ses statuts en conformité avec les dispositions de cette loi relatives à ses compétences,

Une première mise en conformité des statuts est intervenue fin 2016 afin de respecter la répartition des compétences entre celles qui sont obligatoires, optionnelles et facultatives, tel que prévu à l'article L. 5214-16 du CGCT dans sa rédaction issue de la loi NOTRe.

Une nouvelle modification des statuts est aujourd'hui triplement nécessaire :

En premier lieu, dans la perspective de la transformation de la CCPR en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes doit préalablement exercer les compétences fixées par le code général des collectivités territoriales pour les communautés d'agglomération.

En effet, l'article L. 5211-41 du CGCT prévoit qu'un EPCI peut se transformer en établissement d'une autre catégorie à condition qu'il exerce déjà les compétences exigées pour cette catégorie.

Par conséquent, la communauté de communes du Pays de Redon doit préalablement mettre ses compétences au niveau de celles d'une communauté d'agglomération pour envisager sa transformation au 1^{er} janvier 2018.

En deuxième lieu, l'article L. 5216-5 du CGCT relatif aux compétences des communautés d'agglomération prévoit que, lorsque l'exercice de compétences obligatoires ou optionnelles est subordonné à la définition de leur intérêt communautaire, cet intérêt doit être déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers, dans un délai de deux ans suivant le transfert de compétence.

Par conséquent, la définition de l'intérêt communautaire relève exclusivement de la compétence du conseil communautaire et ne peut donc plus légalement figurer dans les statuts (soumis à délibérations concordantes des communes membres et arrêtés par le préfet).

L'intérêt communautaire précédemment défini dans les statuts est repris dans un projet de délibération distinct, complété des nouvelles compétences soumises à intérêt communautaire et qui sera proposé ultérieurement à l'approbation du conseil communautaire uniquement.

La CCPR a communiqué aux communes membres une délibération explicative des statuts qui précise l'intérêt communautaire envisagé pour les compétences concernées.

En troisième et dernier lieu, les services de l'État imposent désormais que la rédaction des compétences obligatoires et optionnelles dans les statuts soit strictement identique à celle du code général des collectivités territoriales, en l'espèce le I de l'article L. 5216-5.

Il convient donc de modifier les statuts en ce sens. Les précisions relatives au contenu et modalités de mise en œuvre de ces compétences, qui étaient mentionnées dans les précédents statuts, sont décrites dans une délibération annexe qui est adoptée uniquement par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts ainsi que de la délibération annexe adoptée par le Conseil Communautaire puis expose les évolutions qu'il est proposé d'apporter aux statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVENT** le projet de statuts .

Déconventionnement pour la gestion des locatifs impasse des Jonquilles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune, en 1995, a conventionné avec l'Etat lors de la réhabilitation en 2 appartements de la maison sise impasse des Jonquilles. Cette convention permettait notamment aux locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement. Les logements devant être vendus, il convient de demander le déconventionnement de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DEMANDE le déconventionnement du bâtiment à usage locatif, sis impasse des Jonquilles au bourg de La Chapelle-de-Brain en vue de sa vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Demande de subvention association VTT PAYS DE VILAINE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention déposée par l'association VTT PAYS DE VILAINE au titre des manifestations de l'année 2017.

Une manifestation a été organisée cette année : le challenge Oust et Vilaine le 9 avril 2017.

Monsieur le Maire propose d'accorder comme chaque année une subvention de 80.00 € par manifestation.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :
- accorde une subvention de 80 € à l'association VTT PAYS DE VILAINE pour cette manifestation. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Projet photovoltaïque association Branichapelloit

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de l'association "Branichapelloit" ayant comme objectif l'utilisation des bâtiments communaux pour y implanter des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la délibération de principe qui autorise par anticipation la société qui aura en charge l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal à utiliser les bâtiments communaux comme futurs lieux d'implantation.

Tarifification abonnement Médiathèque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des affaires culturelles de la Communauté de Communes du Pays de Redon a proposé la modification des tarifs pour l'adhésion aux médiathèques du réseau, tarifs qui n'ont pas été modifiés depuis la mise en réseau des médiathèques en 2012. Cette proposition est soumise à l'avis de chaque mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- REFUSE la proposition d'augmentation des tarifs pour l'adhésion aux médiathèques du réseau

Dénomination de la rue desservant la parcelle AA 253

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la rue desservant la parcelle AA 253, où ont été édifiés 2 locatifs, n'a pas de nom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de nommer la rue desservant la parcelle AA 253 : "Allée Simone Veil".

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.

Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

... INFORMATIONS DIVERSES...

L'Association La Crapaudière lance un appel aux dons afin de faire stériliser les chats errants de la commune.

Pour obtenir plus d'informations, s'adresser à :

Mme Sylvie Dano
36 Rangoulas
35660 La Chapelle de Brain
Tél 02 99 70 29 34
Lacrapaudière35@orange.fr



Chèques à l'ordre de La Crapaudière 36 Rangoulas 35660 LA CHAPELLE DE BRAIN

FERMETURE MAIRIES ET
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE ET BRAIN

Du 7 au 18 Août 2017 inclus

Mairie de Brain

Pas de permanence

du mardi 25 Juillet au

mardi 30 août 2017 inclus

Agence Postale Communale : Pendant la fermeture de la Mairie, les recommandés et les colis en instance, s'adresser à la Poste de Langon.

En cas d'urgence (mairie) contacter le :
06 83 26 40 80 (JULAUD Dominique)
06 75 06 39 94 (CHEREL Victor)
06 75 00 32 57 (MORISOT Yohann)

LE CLUB VTT LOISIR LA CHAPELLE DE BRAIN

Petit retour sur la 2^{ème} randonnée pédestre nocturne « La Soirée des Rossignols » du 17/06/17...

15 bénévoles, 111 participants, des circuits propres et variés, un temps d'été...

Un grand merci à vous, **bénévoles**, pour votre motivation et votre aide précieuse ;
A vous « **The Local Musicians** », qui avez joué, au grand plaisir de tous ;
à vous, **habitants**, qui avez fait la rando ;
à vous **élus** ainsi qu'à toute **l'équipe municipale** pour votre contribution ;
et à vous, **propriétaires**, qui nous laissez passer sur vos terrains le jour J.

Merci, et à l'année prochaine !



Enquête statistique sur
l'histoire et le
patrimoine des
ménages

L'Insee réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle.

Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts.

Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

MÉDIATHÈQUE

1, rue des géraniums
35660 LA CHAPELLE DE BRAIN
02 99 70 13 95
mediatheque.lachapelle2@gmail.com

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE:

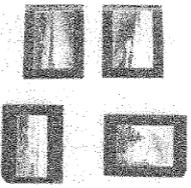
MERCREDI 14H30-17H30
JEUDI 16H-18H
VENDREDI 16H-18H30
SAMEDI 10H-12H30

Attention ! Cet été, la médiathèque sera fermée du
22 juillet au 15 août et les samedis de juillet et août (sauf le 26 août).

En ce moment à la médiathèque...

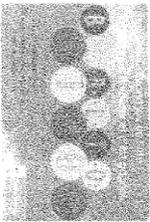
BIBLIO BINGO !

Vous ne savez pas quoi lire pendant vos vacances ?
Laissez-vous embarquer dans un défi lecture à seul ou à plusieurs,
pour les petits et les grands !



Exposition photos du club photo du YAC

Cet été, plongez dans ces superbes paysages photographiés !



Nouveaux dvd !

Avenir emprunter pour vos soirées d'été !

Prochainement à la médiathèque:

Couture:

Prochain atelier couture mardi 12 septembre à 20h.
Gratuit sur inscription.
Cet atelier est un moment d'échanges autour de la couture.
Chacun vient avec son matériel et son projet.



TOUTE L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE
VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ !



UNION D'INFORMATION POUR LES FUTURS PROPRIÉTAIRES

Vous souhaitez devenir propriétaire de votre logement ?

On vous propose une **réunion d'information gratuite** le **jeudi 14 septembre 2017 à 19h** à la
Maison de l'Habitat située au 66, rue des Douves à Redon.

Intitulée « les clés de l'accession », cette réunion sera animée par une conseillère en économie
sociale et familiale de PUDAF* et une juriste de PADIL**.

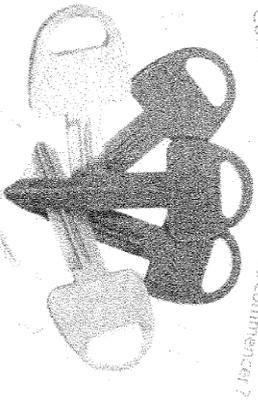
Sont abordés les questions suivantes :

- devenir propriétaire, quelles conséquences ?
- comment évaluer ses capacités financières ?
- quelles sont les sources de financement (aides, prêts...) ?
- achat en ancien, achat neuf : que faut-il vérifier ?
- quels contrats pour l'achat, la construction, les travaux ?
- quels sont les frais annexes ?
- la Location-accession : comment ça marche ?
- quels sont les éléments composant les crédits ?
- acheter en couple : quelles précautions ?

Devenir propriétaire c'est possible

Comment faire ?

Par où commencer ?



les "Clés de l'accession"



PARDON DE SAINT MELAINE

Le dimanche 16 juillet 2017 à Brain sur Vilaine.



10 h : Procession de l'église vers la petite Chapelle avec bannières et reliques. Les enfants de la paroisse Saint Melaine et les environs sont invités à participer à la procession avec une fleur qui sera déposée au pied des reliques de Saint Melaine.

10 h 30 : messe en pleine air, présidée par le père René Laille et le Père Paul Habert. Présence éventuelle de séminaristes de Rennes et des communes ou ST Melaine et présent.

12h 30: Pailia préparé et servi sur le terrain.

Réservation : Christian Ducloyer: 06 14 18 47 38 - Annie Lollivier: 06 78 52 23 32
Chez les commerçants :

- Le Bistrot à Brain - L'las bourg de la Chapelle de Brain

Prix : Repas adultes 13 € Repas enfants (-10ans) 6 €

Après – midi: tir à l'arc, bowling, jeu du sabot, casse œufs, lance anneaux.
Gallettes saucisses, crêpes et buvette.
Animation : musique traditionnelle avec les musiciens du pays et des environs.

L'association St Melaine fait appel aux bonnes volontés et remercie les personnes qui accepteraient de confectionner des gâteaux.

Le bureau de l'association

Brain d'folie

Brain sur Vilaine (35)

16 au 20 Août 2017



Concerts

16 Spectacles pour petits et grands

17 Ateliers de danse et de musique

18 Bais Jeux tous

19 Balades nature

et plein d'autres bonnes choses... en bord de Vilaine

contact et renseignements : brain@unite35.org

Brain d'folie a besoin de "vous"

Notez dans vos agendas, une heure, une demi-journée, une journée dans la semaine du festival du lundi 14 au dimanche 20 Août

Du petit coup de main à une responsabilité plus importante, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. De la manutention en passant par la restauration, chacun trouvera sa place.

Contactez nous, à bientôt
Renseignements

Dagnaud.fontaine@ozone.net

0664414565

Ou gwenaelle.ravan1@orange.fr

0650346896

Cet été les organisateurs de Brain d'folie font appel aux habitants de la commune pour préparer les desserts du festival. Ceux-ci seront servis du 16 au 18 Août aux repas du public et des bénévoles. Chacun prépare un dessert pour 10 personnes environ (les ingrédients sont remboursés) Merci d'avance à toutes les bonnes volontés
Inscriptions et renseignements 0601143120 Patrick